

# MOTION relative à l'opposition du conseil municipal de l'Isle Saint Georges au projet de création d'une ligne à grande vitesse LGV Bordeaux -Toulouse

Adoptée le 13 octobre en séance

**Vu** le dossier actualisé relatif au projet de ligne à grande Vitesse Bordeaux Toulouse adressé en communes par la Commission Nationale du Débat Public,

**Vu** la mobilisation citoyenne contre ce projet lors des manifestations organisées à l'initiative de la Commission nationale du débat public, de municipalités ou d'autres organismes

**Considérant** tout d'abord que tant notre expérience passée (débat public sur le Grand Contournement) en la matière que la période et la durée choisies pour mener le débat public laissent à penser que la volonté affichée de concertation est illusoire,

**Considérant** que le projet sus visé retient l'hypothèse de trois tracés nouveaux qui seraient susceptibles de concerner le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu dont fait partie notre commune

**Considérant** qu'en raison des dommages importants que l'adoption d'un nouveau tracé occasionnerait inmanquablement aux territoires traversés et aux populations concernées (notamment dévalorisations, expropriations, nuisances sonores et visuelles),

**Considérant** que cette zone, déjà fortement urbanisée, constitue l'un des axes de développement économique de notre Communauté : Zones d'activités économiques communautaires existantes de Lamourou (Cadaujac), l'Arnahurt (La Brède), Lagrange et Malleprat (Martillac), La Prade (Saint-Médard d'Eyrans) et Calens (Beautiran) ; et les Zones en devenir : extension de la Zone de La Prade et création de la Zone des grands Pins (Ayguemorte-les-Graves), projets fortement créateurs d'emplois et de richesses

**Considérant** qu'une grande partie des surfaces restantes de la zone est constituée d'espaces boisés classés ou de parcelles bénéficiant d'un classement viticole Appellation d'Origine,

**Considérant** que le territoire concerné bénéficie en outre d'autres classements et protections liés à des caractéristiques remarquables :

- ✓ Les sites classés et inscrits
- ✓ la réserve géologique de La Brède/Saucats, première réserve géologique de France
- ✓ le classement en site Natura 2000 du lit des cours d'eau Le Saucats et Le Gât Mort
- ✓ les terrains classés par l'INAO Appellation d'Origine Contrôlée
- ✓ les périmètres de protection rapprochée des captages d'eau potable

**Considérant** que la LGV viendrait mettre à mal la plupart des projets engagés par notre Communauté qui s'inscrivent, eux, dans une philosophie de développement durable :

- ✓ l'urbanisation future prévue dans les PLU
- ✓ développement économique créateur d'emplois et de richesses
- ✓ chemins de randonnée

- ✓ pistes cyclables
- ✓ aménagement des zones humides bocagères des bords de Garonne
- ✓ conventions d'aménagement de bourgs

Considérant enfin que les avantages présentés par le maître d'ouvrage ne nous apparaissent pas évidents d'un point de vue macro-économique (priorité régionale, nationale et européenne à donner à la ligne TGV Sud Europe Atlantique) et de nature à justifier la défiguration du territoire

Considérant dès lors que l'ensemble de notre territoire est incompatible avec le passage d'une ligne à Grande Vitesse,

*Le Conseil de Municipal L'Isle Saint Georges*

1°) désapprouve le simulacre de concertation ;

2°) s'oppose à la déstructuration et à la défiguration inévitable du territoire de La Communauté de Communes de Montesquieu par la LGV ;

3°) charge Monsieur le Maire de notifier la présente motion à la Commission nationale du débat public.

4°) demande que le débat public concernant la ligne à grande vitesse Bordeaux Toulouse soit suspendu et reporté tant que l'enquête publique concernant la ligne à grande vitesse Bordeaux n'aura pas eu lieu.